

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 18 présents : 17 pouvoirs : 1 votants : 18
Pour : 18 Abstentions : 0 Contre : 0

L'an deux mil vingt-six le 14 Octobre de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane TONELLE, suite à une convocation en date du 06 Octobre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Sylvie PONCHAUX, Mr Alain YUX, Mme Charlène DUBOIS, Mr Yannick STERCKX, Mme Célinie HOCQ, Mr Jean Marie WIART, Mme Martine TALFER, Mr Thibault MIROIR, Mme Méline GODON, Mr Nicolas BACQUET, Mme Florence DABIN, Mme Hélène BERNARD, Mr Patrick LELOROUX, Mme Mélissa CARNEAUX, Mme Marie Pierre SILVAIN, Mr Mathieu HALLEN

Etaient absents et ont donné pouvoir : Mr Gilles CAUDRON à Mr Patrick LELOROUX
Secrétaire de séance : Mme Sylvie PONCHAUX

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF ET LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES OSARTIS MARQUION**

Monsieur le Maire. expose à l'Assemblée :

La procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Pas-de-Calais, en vue de sa signature avant fin 2026, a été lancée en novembre 2026.

En développant un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé, cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques en matière de services aux familles dans les domaines d'interventions suivants :

Enfance, Jeunesse et Parentalité, Accès aux droits, Logement, Handicap, Animation de la Vie sociale et inclusion numérique.

L'échelle d'élaboration du projet est celle du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, un travail partenarial mené au cours du premier semestre 2026 a permis de partager un état des lieux, de définir des champs d'intervention à privilégier, de pérenniser des actions existantes et de proposer le développement d'actions nouvelles sur la période 2027-2031.

Les ambitions partagées ne pourront toutes être déclinées au même rythme et ne le seront qu'en fonction du consensus dégagé, ainsi que des moyens humains et financiers disponibles.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide à 18 voix :

- d'approuver le contenu de la Convention Territoriale Globale (CTG) à signer avec la CAF, la Communauté de Communes d'Osartis Marquion et les communes membres ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, Stéphane TONELLE à signer la CTG ainsi que les actes subséquents.



*Ainsi fait, délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Le Maire, S.TONELLE*